



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BATTEL, Mme PARNIERE, M. FERARD
M. CHANGION

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. LEROY

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/031 – MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES EQUIPEMENTS LED

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu les enjeux de transition énergétique et les engagements de la commune en faveur du développement durable ;

Vu les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des dépenses publiques liés à l'éclairage public ;

Vu l'état du parc actuel d'éclairage public, composé majoritairement de luminaires énergivores de type sodium haute pression et autres technologies obsolètes ;

Considérant que le remplacement de ces équipements par des luminaires à technologie LED permettrait :

- Une réduction significative de la consommation électrique (jusqu'à 60 % selon les estimations) ;
- Une diminution des coûts de maintenance ;
- Une amélioration de la qualité de l'éclairage et de la sécurité publique ;
- Une réduction de la pollution lumineuse ;

Considérant que ce projet pourra faire l'objet d'un cofinancement de 35% du montant HT avec le SEHV, de subventions départementales ou de l'Etat DETR;

Considérant que le budget d'investissement 2025 prévoit une enveloppe affectée à cette modernisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de la modernisation de l'éclairage public avenue du Pont la Prairie et avenue René Regaudie par le remplacement progressif des luminaires actuels par des équipements LED pour un montant HT coefficienté de 41 766.78 euros.
- **D'AUTORISER** la Maire à lancer les études préalables, à consulter le SEHV, à solliciter les subventions possibles et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ce projet.
- **D'AUTORISER** la Maire à signer tout contrat, convention ou avenant afférent à cette opération.

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait en mairie, le 07 mai 2025.



**La Maire,
Françoise RIVET.**